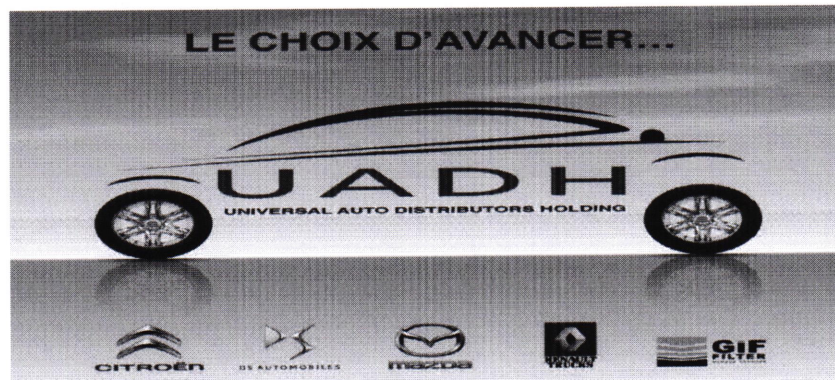


# UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING

## UADH

LA VOIE VERS LA CROISSANCE...

# *Rapport de gestion*



Filiale du Groupe LOUKIL



Elaboré par le Conseil d'Administration

Rapport destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2017

# SOMMAIRE

---

I.	Présentation de la société .....	3
II.	Activité et résultats .....	4
1.	Réalisations de l'année 2016 .....	4
a.	<i>Indicateurs d'activité de gestion</i> .....	4
b.	<i>Indicateurs d'activité bilanciaux</i> .....	4
c.	<i>Indicateurs de performance</i> : .....	5
2.	Réalisations du premier trimestre 2017 .....	6
3.	Données prévisionnelles .....	7
a.	Comparaison 2016 : Données Réalisées Vs prévues : .....	7
b.	Données prévues en 2017 et 2018 : .....	8
III.	Participations .....	8
IV.	Actionariat .....	9
1.	Structure du capital .....	9
2.	Information sur les conditions d'accès et de constitution de l'assemblée générale .....	10
V.	Organes d'administration et de direction .....	11
1.	Composition du conseil d'administration .....	11
2.	Règles applicables à la nomination des membres du Conseil d'administration .....	11
3.	Direction de la société .....	12
4.	Rôle des organes d'administration et de direction .....	12
a.	<i>Rôle et pouvoirs du Conseil d'Administration</i> .....	12
b.	<i>Rôle et pouvoirs de la Direction Générale</i> .....	13
5.	Comité permanent d'audit .....	15
VI.	Le titre en bourse .....	16
VII.	Affectation des résultats .....	17
1.	Dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats .....	17
2.	Le tableau d'évolution des capitaux propres 31.12.16 .....	18
	Proposition d'affectation de résultat de l'exercice .....	18
VIII.	Organisation et Ressources humaines .....	19
IX.	Éléments sur le contrôle interne .....	20

## I. Présentation de la société

La société Universal Auto Distributors Holding (UADH) a été créée en date du 05 juillet 2013 dans le cadre du programme de restructuration juridique du Groupe LOUKIL visant à réorganiser les sociétés du Groupe en des mini holdings aménagées par domaines d'activité et qui seront chapeautées par une holding principale dénommée lors de sa création LOUKIL INVESTMENT GROUP.

Conscient de la maturité qu'ont atteint les sociétés du pôle de distribution des véhicules légers et industriels et de leur potentiel de croissance, le Groupe a priorisé la création du Holding de ce pôle « UADH » en vue de se doter d'une structure juridique optimisant la levée de fonds sur le marché financier et permettant le financement des projets de développement des filiales dudit pôle.

La fiche signalétique de la société UADH se présente ainsi :

Libellé	Détails
<b>Raison sociale</b>	Universal Auto Distributors Holding SA
<b>Forme juridique</b>	Société Anonyme
<b>Nationalité</b>	Tunisienne
<b>Capital social</b>	36 953 847 DT
<b>Structure du capital au 31/12/2016</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Loukil Investment Group 72,155%.</li> <li>▪ Flottant : 27,845%.</li> </ul>
<b>Siège social</b>	Immeuble « EQUINOXE », 1 <sup>ER</sup> étage du bloc « A », Les Berges du Lac 2, 1053 Tunis (modifié suivant PV AGE du 27 Mai 2016.
<b>Matricule fiscal</b>	1306183C
<b>Registre de commerce</b>	B 01132242013
<b>Direction Générale</b>	M. Bassem LOUKIL - Président Directeur Général M. Walid LOUKIL – Directeur Général Adjoint
<b>Objet social</b>	<p>La société a pour objet principal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La détention et la gestion de participations dans d'autres sociétés ;</li> <li>▪ Le contrôle et la direction d'autres sociétés ;</li> <li>▪ La participation sous toutes ses formes, y compris la fusion par voie d'apport, de souscription ou de toute autre manière dans toutes entreprises, société ou syndicats, consortiums, association en participation ou autres, créées ou à créer ;</li> </ul> <p>Et, plus généralement, toutes opérations, financiers, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ainsi défini ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.</p>
<b>Commissaires aux comptes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cabinet CMC SARL représenté par son Gérant M. Chérif BEN ZINA : Exercices 2016 – 2017 – 2018 : PV AGO du 27 Mai 2016.</li> <li>▪ Cabinet FMBZ KPMG SA représenté par son DG M. Moncef EZZAMOURI : Exercices 2015 – 2016 – 2017 : PV AGO du 29 juin 2015.</li> </ul>

**II. Activité et résultats**

**1. Réalisations de l'année 2016**

**a. Indicateurs d'activité de gestion**

Les principaux indicateurs de gestion se présentent ainsi :

Indicateurs	2016	2015	Variation (en valeur)	Variation (en %)
<b>Revenus</b>	13 017 671	6 198 750	6 818 921	<b>+110,0%</b>
<b>EBITDA</b>	15 155 970	6 832 814	8 323 156	<b>+121,8%</b>
<i>Taux EBITDA</i>	116%	110%	<b>+6 points</b>	
<b>EBIT</b>	14 574 538	6 251 676	8 322 862	<b>+133,1%</b>
<i>Taux EBIT</i>	112%	101%	<b>+11 points</b>	
<b>Résultat Net</b>	11 990 182	3 441 886	8 548 296	<b>+248,4%</b>
<i>Taux marge nette</i>	92%	56%	<b>+36 points</b>	

- Les revenus de la société UADH réalisés courant l'année 2016 (soit 13.018 mDT) représentent les dividendes lui revenant suite à la distribution des bénéfices faite par ses filiales AURES AUTO, ECONOMIC AUTO et LOUKIL VEHICULES INDUSTRIELS respectivement pour 8.050 mDT, 3.428 mDT et 1.540 mDT.
- La performance des filiales du Groupe UADH a engendré un accroissement de ces revenus en 2016 par rapport à l'exercice 2015 de plus de 110%. Les performances ont doublé en une année.
- En conséquence, tous les ratios de gestion se sont améliorés par rapport à l'année 2015. L'exercice 2016 s'est clôturé avec un bénéfice net de 12 MDT.
- L'EBITDA a passé de 6.833 mDT en 2015 à 15.156 mDT soit une augmentation de 121,8%. Le taux d'EBITDA a passé de 110% en 2015 à 116% soit une nette hausse de 6 points en une année.
- L'EBIT a passé, de 6.252 mDT en 2015 à 14.575 mDT soit une nette amélioration de 133,1% (soit +8.323 mDT). Le taux d'EBIT s'est nettement amélioré de 11 points en passant de 101% en 2015 à 112% en 2016.

**b. Indicateurs d'activité bilanciaux**

Les principaux indicateurs bilanciaux se présentent ainsi :

Indicateurs <sup>1</sup>	2016	2015	Variation (en valeur)	Variation (en %)
Immobilisations financières	82 041 881	68 941 278	13 100 603	19,00%
Trésorerie (Liquidités & placements)	24 677 941	32 525 315	-7 847 374	-24,13%
<b>Endettement</b>	<b>29 679 194</b>	<b>25 297 372</b>	<b>4 381 822</b>	<b>17,32%</b>
<i>Endettement à LMT</i>	20 954 060	25 000 000	-4 045 940	-16,18%
<i>Endettement à court terme</i>	8 725 134	297 372	8 427 762	+28 fois
Trésorerie Nette	24 329 626	29 130 672	-4 801 046	-16,48%

- La variation positive des immobilisations financières s'élevant à 13.101 mDT correspond principalement aux prêts à Long terme
- La trésorerie a passé de 32,5 MDT en 2015 à 24,7 MDT et ce, principalement, suite au remboursement de certains prêts accordés et le reclassement d'autres en tant que placements à long terme
- La hausse de l'endettement de 4,4 MDT provient essentiellement des billets de trésorerie émis pour 3,4 MDT et qui ont été placés dans ses filiales.

### c. Indicateurs de performance :

Les principaux indicateurs de performance se rattachant au rendement du titre UADH se présentent ainsi :

Indicateurs	2016	2015	Variation (en valeur)	Variation (en %)
Cours de l'action MAI 2017 (P <sub>0</sub> )	3,700	3,700	-	-
Bénéfice par action (BPA)	0,325	0,093	0,232	+250%
Dividende par action	0,150	0,065	0,085	+131%
Valeur Mathématique (VM)	2,248	1,988	0,260	+13%
<b>Dividend Yield<sup>2</sup> (en %)</b>	<b>4,1%</b>	<b>1,8%</b>	<b>+2,3 points</b>	<b>+128%</b>
<b>PER <sup>3</sup></b>	<b>11,4</b>	<b>39,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Multiple : P<sub>0</sub>/ VM</b>	<b>2,2</b>	<b>3,6</b>	<b>-1,4</b>	<b>-38%</b>

- Tous les indicateurs de performance de la société UADH en 2016 se sont améliorés par rapport à ceux de 2015.

#### <sup>1</sup> Méthodes de calcul :

- *Endettement à LMT : Echéances à plus d'un an des emprunts bancaires et des crédits leasing ;*
- *Endettement à CT : Echéances à moins d'un an des emprunts bancaires et leasing, intérêts courus et billets de trésorerie émises ;*
- *Trésorerie nette : Liquidités et équivalents de liquidités + placements et autres actifs financiers – Concours bancaires et autres passifs financiers (autre que les échéances à moins d'un an des emprunts bancaires et des crédits leasing).*

<sup>2</sup>Dividend yield : Le rendement du dividende = Dividende par action / Cours de l'action (ou capitalisation boursière)

<sup>3</sup>PER : PRICE EARNING RATIO = Cours de l'action (ou capitalisation boursière) / BPA

- Le bénéfice par action a été multiplié par 3,5 en 2016 soit une hausse de plus de 250%. De même, le dividende par action qui va être décidé et afférent à l'exercice 2016 a augmenté de plus de 131%.
- La valeur mathématique de l'action UADH, a connu une hausse significative de plus de 13%. Elle a passé de 1,988 dinars à fin 2015 à 2,248 dinars à fin 2016 ce qui signifie une amélioration des ressources stables de la société et un meilleur équilibre financier à long terme par rapport à celui enregistré en 2015.
- Le rendement du dividende s'est nettement amélioré en 2016. Il s'est établi à 4,1% en 2016 contre 1,8% en 2015 soit une augmentation de 128%. Ceci montre que le retour sur investissement pour l'action UADH, et pour tout investisseur potentiel, est en train de suivre une tendance haussière.
- Le multiple (Cours en bourse/Valeur mathématique) en 2016 est égale à 2,2 signifiant que la valeur du marché du titre UADH est deux fois plus importante que sa valeur mathématique. Ce multiple est estimé à la hausse vers la fin de l'année 2017.

## 2. Réalisations du premier trimestre 2017

Désignation	1 <sup>er</sup> trimestre 2017	1 <sup>er</sup> trimestre 2016	Variation	%
<b>Produits de placements</b>	715 951	526 005	189 946	+36,11%
<b>Charges financières nettes</b>	649 286	717 182	-67 896	-9,47%
<b>Structure d'endettement</b>	<b>29 584 893</b>	<b>25 600 182</b>	<b>3 984 711</b>	<b>+15,57%</b>
<i>Endettement LMT</i>	19 212 818	23 706 374	4 493 556	-18,96%
<i>Endettement à court terme</i>	10 433 842	1 893 808	8 540 034	+4,5 fois
<b>Trésorerie nette</b>	27 077 155	27 330 168	-253 013	-0,93%

- Les produits de placement se sont établis au 31/03/2017 à 716 mDT contre 526 mDT en 2016 soit une augmentation considérable de 36%.
- Le montant des charges financières nettes a enregistré une baisse de 9,5% par rapport à celui enregistré au 31/03/2016.
- La trésorerie nette est quasi stable à la fin des premiers trimestres des années 2016 et 2017. Elle s'est établi au 31 Mars 2017 à 27,1 MDT. Cette rubrique comprend principalement des placements sous forme des billets de trésorerie.

### 3. Données prévisionnelles

#### a. Comparaison 2016 : Données Réalisées Vs prévues :

*Chiffres exprimés en KDT*

Désignation	2016 Prévu	2016 Réalisé	Ecart	%
Revenus	9 471	13 018	3 547	37%
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>9 471</b>	<b>13 018</b>	<b>3 547</b>	<b>37%</b>
Charges de personnel	100	0	-100	-
Dotations aux Amorts et aux provisions	1	581	580	100%
Autres charges d'exploitation	88	589	501	7 fois
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>210</b>	<b>1 178</b>	<b>968</b>	<b>6 fois</b>
<b>Résultat d'Exploitation</b>	<b>9 261</b>	<b>11 839</b>	<b>2 578</b>	<b>28%</b>
Charges financières nettes	(893)	(2 556)	-1 663	3 fois
Produits de placements	929	2 733	1 804	3 fois
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>9 297</b>	<b>12 017</b>	<b>2 720</b>	<b>29%</b>
Impôt sur les sociétés	-	27	27	100%
<b>Résultat net</b>	<b>9 297</b>	<b>11 990</b>	<b>2 693</b>	<b>29%</b>

Les revenus réalisés en 2016 de la société UADH (dividendes auprès de ses filiales) ont dépassé ceux prévus par le BP d'introduction de la société de 37%.

Le résultat d'exploitation réalisé en 2016 affiche un bénéfice de l'ordre de 11,8 MDT contre un résultat prévisionnel de l'ordre de 9,2 MDT. L'écart favorable de 2,5 MDT provient de l'écart favorable des dividendes reçus.

L'année 2016 s'est achevée avec un profit net de 12 MDT contre un bénéfice net espéré de 9,2 MDT soit un écart favorable de 29%. Le taux de Marge nette réalisé en 2016 est de 92,10%.

## b. Données prévues en 2017 et 2018 :

L'état prévisionnel des résultats de la société UADH sur la période 2017 – 2018, tel que publié au prospectus relatif à l'introduction en bourse de la société UADH, se présente comme suit :

Désignation	Chiffres exprimés en KDT	
	2017P	2018P
Revenus	12 416	14 634
Autres produits d'exploitation	-	-
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>12 416</b>	<b>14 634</b>
Achats d'approvisionnements consommés	22	23
Charges de personnel	108	117
Dotations aux amortissements et aux provisions	1	1
Autres charges d'exploitation	92	97
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>223</b>	<b>238</b>
<b>Résultat d'Exploitation</b>	<b>12 193</b>	<b>14 396</b>
Charges financières nettes	(696)	(495)
Produits de placements	1 130	1 227
Autres pertes ordinaires	-	-
Autres gains ordinaires	-	-
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>12 627</b>	<b>15 128</b>
Impôt sur les sociétés	-	-
<b>Résultat net</b>	<b>12 627</b>	<b>15 128</b>

## III. Participations

En sa qualité de Holding, la société UADH détient des participations directes à hauteur de 99% dans le capital des sociétés AURES AUTO, ECONOMIC AUTO ET LOUKIL VEHICULES INDUSTRIELS.

- ▶ La société **AURES AUTO** est une société anonyme, reprise par Groupe LOUKIL en 2006, son capital social actuel s'élève à 7 000 000 DT.

La société **AURES AUTO** est l'importateur et distributeur officiel de la marque Citroën en Tunisie pour les véhicules légers. Elle assure aussi le service technique en atelier et la vente en détail de pièces de rechange de la marque Citroën.

- ▶ La société **ECONOMIC AUTO** est une société anonyme dont le capital social s'élève à 7 000 000 DT.

La société est l'importateur et le distributeur officiel depuis 1993, de la marque MAZDA en Tunisie pour les véhicules légers. **ECONOMIC AUTO** assure aussi le service technique en atelier et la vente en détail de pièces de rechange de la marque MAZDA.

- ▶ La société **LOUKIL VEHICULES INDUSTRIELS**, LVI(ex EVI), société anonyme créée en septembre 2005, son capital social s'élève à 7 000 000 DT.



La société LVI opère dans l'importation et la distribution sur le territoire tunisien de véhicules industriels et d'engins de marques Renault Trucks et de chariots élévateurs de marque TCM.

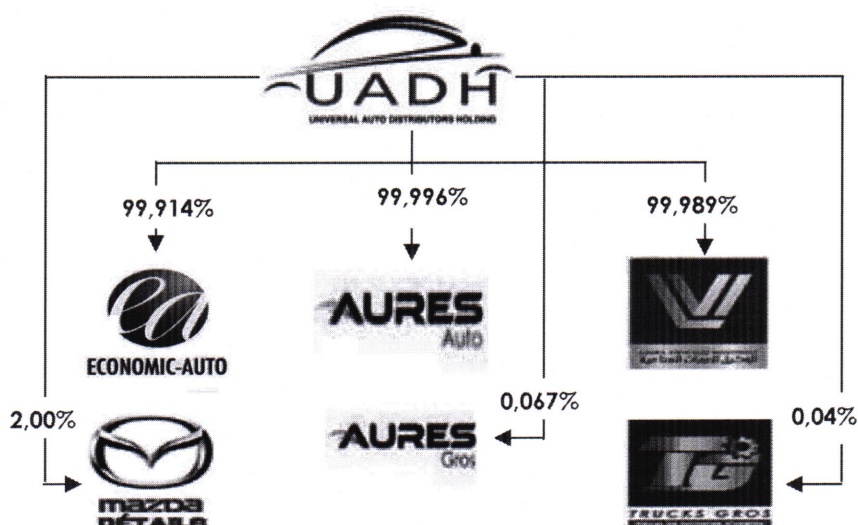
Par ailleurs, la société **UADH** détient aussi des participations dans le capital des sociétés **AURES GROS**, **MAZDA DETAIL** et **TRUCKS GROS** selon les pourcentages de détention respectifs suivants : 0,067% ; 2% et 0,04%.

- ▶ La société **AURES GROS** est une société à responsabilité limitée ayant un capital social actuel de 9 000 000 DT.

La société **AURES GROS** est l'importateur officiel et le distributeur en gros des pièces de rechange de la marque Citroën en Tunisie.

- ▶ La société **MAZDA DETAILS** est une société à responsabilité limitée, spécialisée dans la vente en détail de pièces de rechange sous la marque MAZDA en Tunisie.
- ▶ La société **TRUCKS GROS** est une société à responsabilité limitée créée en septembre 2007 pour assurer l'importation et la vente en gros de pièces de rechange des marques Renault Trucks et TCM.

Le schéma suivant illustre les différentes participations détenues par la société **UADH** :



#### IV. Actionnariat

##### 1. Structure du capital

Le capital social de la société UADH s'élève au 31 décembre 2016 à 36 953 847 dinars, réparti en 36 953 847 actions d'une valeur nominale de 1 dinars chacune.

Au 31/12/2016, la structure du capital se présente ainsi :

Actionnaires	Nombre d'actions	Capital souscrit	Pourcentage de détention	Nombre de droits de vote
LOUKIL INVESTMENT GROUP	26 663 982	26 663 982	72,15482 %	26 663 982
Famille LOUKIL	300	300	0,00081%	300
Flottant	10 289 565	10 289 565	27,84437%	10 289 565
<b>TOTAL</b>	<b>36 953 847</b>	<b>36 953 847</b>	<b>100,00%</b>	<b>36 953 847</b>

Capital flottant 27,84% est détenu par :

Institutionnels et autres sociétés morales	23,06%
Personnes physiques	4,78%

## **2. Information sur les conditions d'accès et de constitution de l'assemblée générale**

- L'**article 29** des statuts de la société UADH stipule que :

« L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires, elle se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions. Elle peut avoir les pouvoirs, tout à la fois, d'une Assemblée Ordinaire et extraordinaire, si elle réunit les conditions nécessaires.

Les Assemblées Générales appelées à délibérer sur la vérification des apports, sur la nomination des premiers administrateurs sur la sincérité de la déclaration faite par le ou les fondateurs, sur les avantages particuliers, sont qualifiées d'Assemblées Générales Constitutives.

Les délibérations de l'Assemblées, régulièrement prises, obligent tous les actionnaires, même les absents ou l'incapable. ».

- L'**article 30** des statuts de la société UADH stipule que :

« L'Assemblée Générale est convoqué, par le Conseil d'Administration. En cas de nécessité, elle peut être convoquée par :

- Le ou les commissaires aux comptes,

- Un mandataire nommé par le tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins Trois pour Cent (3%) du capital de la société.

- Les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote après une offre publique de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.

Toute Assemblée dont la convocation n'est pas conforme aux modalités ci-dessus mentionnées peut être annulée. Toutefois, l'action en nullité n'est pas recevable lorsque tous les actionnaires y étaient présents ou représentés.

Les réunions ont lieu au siège social, ou dans autre lieu en Tunisie indiqué par l'avis de convocation.

Les convocations sont faites par avis inséré dans le Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, quinze jours au moins avant la réunion pour l'Assemblée Générale annuelle, de même que pour les Assemblées Générales Ordinaires convoquées extraordinairement ou pour une deuxième Assemblée et également pour toutes autres Assemblées Générales Extraordinaires ou à caractère constitutif.

L'avis de convocation doit indiquer les, jour, heure et lieu en Tunisie de la réunion et mentionner sommairement son objet.

Les Assemblées peuvent même être réunies verbalement sans délais, si les actionnaires sont présents ou représentés. ».

## V. Organes d'administration et de direction

La société UADH est administrée par un Conseil d'Administration et est gérée par une Direction Générale.

### 1. Composition du conseil d'administration

La composition du conseil d'administration de la société UADH est mentionnée dans le tableau suivant :

Membre du conseil d'administration	Qualité	Fin du mandat
M. Bassem LOUKIL	Administrateur	AGO statuant sur l'exercice 2018
M. Mohamed LOUKIL	Administrateur	AGO statuant sur l'exercice 2018
M. Walid LOUKIL	Administrateur	AGO statuant sur l'exercice 2018
Société LOUKIL INVESTMENT GROUP	Administrateur	AGO statuant sur l'exercice 2017
M. Chokri MAMOGLI	Administrateur	AGO statuant sur l'exercice 2017
M. Amor NAJAI	Administrateur	AGO statuant sur l'exercice 2017
M. Aymen GHARBI	Administrateur	AGO statuant sur l'exercice 2017
La société STAR SA	Administrateur	AGO statuant sur l'exercice 2018
M. Abdelaziz BEN YOUSSEF	Administrateur	AGO statuant sur l'exercice 2018

### 2. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration

- L'**article 14** des statuts de la société UADH stipule que :

« La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et douze membres au plus.

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale Constitutive ou par l'Assemblée Générale Ordinaire pour la durée de trois ans. Le renouvellement de cette nomination est possible.

Ne pourront être membre du Conseil d'Administration :

- Les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques ;
- Les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce ;
- Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de la tutelle. ».

- L'**article 16** des statuts de la société UADH stipule que :

« En cas de vacance d'un poste au conseil d'administration, suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou à la survenance d'une incapacité juridique, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Cette nomination est soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire.

A défaut de ratification, la nomination de l'administrateur est annulée mais les délibérations prises et les actes accomplis par le conseil antérieurement à la décision de l'assemblée restent valables.

Lorsque le nombre des membres du conseil d'administration devient inférieur au minimum légal, les autres membres doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue du comblement de l'insuffisance du nombre des membres.

Lorsque le conseil omet de procéder à la nomination requise ou de convoquer l'assemblée générale, tout actionnaire ou le commissaire aux comptes peut demander au juge des référés la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'assemblée générale en vue de procéder aux nominations nécessaires ou de ratifier les nominations faites par le conseil d'administration

Le mandat de l'administrateur coopté et dont la nomination est ratifiée prend fin à l'expiration de celui de l'administrateur remplacé. ».

### **3. Direction de la société**

En vertu des dispositions de l'article 17 des statuts de la société UADH : « le Conseil d'Administration de la société nomme parmi ses membres un Président Directeur Général dont il fixe la durée de ses fonctions sans que celle-ci puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Le Président Directeur Général doit être une personne physique. Il a pour mission de proposer l'ordre du jour du Conseil, le convoquer et présider ses séances et les réunions des Assemblées Générales. Il assure en outre la direction générale de la société ».

Le premier Conseil d'Administration de la société UADH réuni le 04 juillet 2013 a décidé de nommer Mr Bassem LOUKIL en tant que Président Directeur Général et Mr Walid LOUKIL en tant que Directeur Général Adjoint de la société UADH.

Le conseil d'administration de la société UADH réuni le 27 Mai 2016 a décidé de renouveler le mandat de M. Bassem LOUKIL en tant que Président Directeur Général de la société et de celui de M. Walid LOUKIL en tant que Directeur Général Adjoint, pour une nouvelle période de trois années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Général statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

### **4. Rôle des organes d'administration et de direction**

#### **a. Rôle et pouvoirs du Conseil d'Administration**

Les attributions du Conseil d'Administration consistent à déterminer les grandes orientations de l'activité du groupe UADH notamment dans les domaines stratégiques, économiques et financiers et à veiller à leur mise en œuvre.

- L'**article 20** des statuts de la société UADH stipule que :

« Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet et à son administration.

Sa compétence s'étend à tous les actes et opérations relatifs à son objet et à son administration.

Sa compétence s'étend à tous les actes non réservés à l'Assemblée Générale, par la loi et les présents statuts. ».

- L'**article 21** des statuts de la société UADH stipule que :

- ✓ Le Conseil d'Administration veille au bon déroulement des formalités de constitution de la société et contrôle l'accomplissement satisfaisant et conforme à la loi et aux dispositions impératives du code des sociétés commerciales, des procédures de mise en place des diverses structures opérationnelles de la société.
- ✓ Il nomme le président du conseil et sur proposition de ce dernier, tous directeurs généraux adjoints, secrétaires généraux, délégués spéciaux du conseil, fixe la durée de leurs mandats ainsi que leurs attributions et détermine leurs rémunérations respectives dans le cadre de budgets préétablis et approuvés.

- ✓ Il coopte tout nouvel administrateur et soumet cette nomination provisoire à la ratification de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.
- ✓ Il représente la société vis-à-vis des tiers, des administrations et de tous organismes publics ou privés.
- ✓ Il établit les règlements intérieurs de la société et son organigramme, définit sa politique commerciale et arrête ses procédures de contrôle interne.
- ✓ Il crée tous sièges administratifs, toutes agences, succursales et représentations partout où il sera utile d'y procéder, en Tunisie ou à l'étranger, opère leur transfert ou les supprime si l'intérêt de la société le commande ; sous réserve des prescriptions des présents statuts.
- ✓ Il remplit toutes les formalités pour soumettre la société aux lois des pays dans lesquels elle pourrait opérer et nommer tous agents responsables à cet effet.
- ✓ Il fixe les dépenses générales d'administration et d'investissement de la société, en détermine les ressources, l'emploi et le planning d'utilisations ou d'engagements,
- ✓ Il établit sous sa responsabilité, à la clôture de chaque exercice, et dans les délais prescrits, les états financiers de la société, conformément à la loi relative au système comptable des entreprises, en vue de les soumettre à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, à laquelle, il est également et conjointement, tenu de présenter son rapport annuel sur la gestion de la société, accompagné d'un état des cautionnements, avals, garanties et sûretés réelles consenties par la société et d'un exposé écrit sur les événements postérieurs à la clôture du dit exercice, qui sont de nature à influencer de manière significative, la situation financière de la société, au cours de la période à venir,
- ✓ Il contracte et résilie toutes polices d'assurances.
- ✓ Il autorise et passe tous marchés, à forfait ou autrement, rentrant dans le cadre de l'objet de la société.
- ✓ Il demande et accepte toutes cessions, prend part à toutes adjudications et donne tous cautionnements.
- ✓ Il autorise toutes acquisitions de fonds de commerce, de brevets et autres droits mobiliers quelconques.
- ✓ Il fait toutes constructions, aménagements et installations ainsi que tous travaux de toutes sortes.
- ✓ Il autorise tous crédits et avances.
- ✓ Il contracte tous emprunts, par voie d'ouverture de crédits ou autrement, à l'exception des emprunts sous forme d'obligations ou de créations de bons qui doivent être autorisés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.
- ✓ Il confère toutes garanties et sûretés, toutes hypothèques et nantissements sur les biens de la société, après autorisation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, dut elle être convoquée extraordinairement pour le besoin.
- ✓ Il fonde toutes sociétés ou concourt à leur fondation, fait apport à toutes sociétés, achète et cède toutes actions, intéresse la société dans toutes participations se rapportant à l'un des objets sociaux.
- ✓ Il exerce toutes actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, dépose toutes réquisitions d'immatriculation,
- ✓ Il représente la société dans toutes opérations de faillite et de liquidation, adhère à tous règlements amiables et fait toutes remises de dettes.
- ✓ Il autorise tous traités, toutes transactions et compromis, tous désistements et toutes mains levées avec ou sans garanties, avant ou après paiement,
- ✓ Il statue sur les propositions à faire aux assemblées générales des actionnaires dont il arrête l'ordre du jour.

#### **b. Rôle et pouvoirs de la Direction Générale**

Les actions assignées à la direction générale sont :

- La mise en place de la politique générale pour les filiales du groupe UADH en collaboration avec leur direction générale respective ;

- La garantie de la pérennité et l'efficacité des filiales du groupe UADH dans le cadre des orientations stratégiques souhaitées ;
- La direction des opérations à court et à moyen terme dans le cadre de la stratégie.

#### ➤ **Pouvoirs du Président Directeur Général**

En vue de permettre au Président Directeur Général de la société UADH d'assumer ses responsabilités, le Conseil d'Administration, décide de lui déléguer pour la gestion de la société et exécution des décisions du Conseil, parmi les attributions que lui confère les dispositions statutaires, les pouvoirs les plus étendues et notamment ceux :

- Représenter la société vis-à-vis des tiers et de toutes administrations et juridictions ;
- Effectuer tous les actes nécessaires pour la réalisation de l'objet social ;
- Passer tous marchés, traité et contrats nécessaires pour la réalisation de l'objet social ;
- Nommer et révoquer les agents et employés de la société et fixer leur rémunération ;
- Fixer et engager les dépenses générales d'administration ;
- Recevoir et payer toutes sommes ;
- Faire ouvrir fonctionner tous les comptes bancaires ou postaux ;
- Traiter toutes opérations bancaires courantes ;
- Souscrire, accepter, endosser et négocier tous chèques et effets de commerce ;
- Acheter, vendre, gérer tous biens meubles ;
- Traiter, transiger, compromettre et consentir tous désistements, mainlevées, avec ou sans paiement lié à la gestion courante et qui n'obèrent pas le patrimoine de la société ;
- Engager des opérations d'investissement ;
- Acheter, vendre, et échanger tous immeubles, fonds de commerce ou participations dans des sociétés cotées ou non en bourse au nom et pour le compte de la société ;
- Construire toutes garanties sur les actifs sociaux au profit des tiers ;
- Contracter des emprunts bancaires ou conclure des contrats de leasing.

Aux effets ci-dessus, le Président Directeur Général passera et signera tous actes et pièces et fera toute élection de domicile, constituera tous mandats et substitutions et généralement fera tout ce qui pourra être utile et nécessaire pour assurer la fonction de Directeur Général de la société ainsi que l'exécution des décisions de son Conseil d'Administration.

#### ➤ **Pouvoirs du Directeur Général Adjoint**

Le Conseil d'Administration décide d'attribuer les pouvoirs les plus étendues au Directeur Général Adjoint Monsieur Walid LOUKIL, qui lui permettent de :

- conclure au nom de la société UADH tous emprunts auprès de tous établissements financiers pour les besoins et dans le cadre de l'activité de la société ;
- donner la caution de la société UADH en couverture des engagements contractés par des tiers membres du groupe LOUKIL, envers les dits établissements financiers dans le cadre de l'activité du groupe ; et
- consentir en garantie du parfait remboursement des dits emprunts en principal, intérêts et accessoires ou encore du paiement des sommes qui seraient dues du chef des engagements dont la société UADH se porte caution envers les dits établissements financiers, tous nantissements et hypothèques sur les biens meubles et immeubles de la société UADH.

## **5. Comité permanent d'audit**

La création du Comité Permanent d'Audit qui est placé sous l'autorité du Conseil d'Administration a été décidée par le Conseil d'Administration du 13 mars 2015 et approuvée par l'AGO du 1<sup>er</sup> avril 2015.

Le Comité Permanent d'Audit est composé des membres suivants :

- Mr Fakher Yaich, représentant permanent de la société LIG SA ;
- Mr Chokri MAMOGHLI ; et
- Mr. Amor NAJAL.

Le Comité Permanent d'Audit est organisé comme suit :

- Le Comité Permanent d'Audit se réunit au moins 4 fois par an sur convocation de son Président et autant de fois que nécessaire ;
- Le Président du Comité peut convoquer tout membre de l'organe de direction (le Directeur Général et/ou le Directeur Général Adjoint), et en général toute personne dont il juge que la présence est nécessaire (parmi les responsables des structures de la Société et/ou les Commissaires aux Comptes ainsi que les auditeurs externes) ;
- Le Comité Permanent d'Audit ne peut délibérer valablement sans la présence de trois au moins de ses membres ;
- En cas d'empêchement, le Président du Comité donne pouvoir à l'un des membres du Comité, ayant la qualité d'administrateur, pour conduire la réunion ;
- Les délibérations du Comité Permanent d'Audit sont portées sur un Procès-verbal signé par le Président du Comité, un administrateur, et le rapporteur du Comité.
- Le Comité Permanent d'Audit rend compte régulièrement au Conseil d'Administration de l'exercice de sa mission.

Les attributions du Comité d'Audit se déclinent comme suit :

- Informer le Conseil d'Administration de son programme d'activité ;
- Examiner les rapports des missions d'audit interne ainsi que le suivi des recommandations des dites missions ;
- Examiner les rapports d'activité intermédiaires et annuels du Département d'Audit Interne ;
- Examiner et approuver les états financiers intermédiaires et annuels, avant leur remise au  
Conseil d'Administration ;
- Examiner et approuver les rapports d'activités de la société, avant leur remise au  
Conseil d'Administration ;
- Examiner les rapports de contrôle effectués par les autorités publiques compétentes, les  
Commissaires aux Comptes ainsi que les auditeurs externes ;
- Suivre l'application des recommandations formulées dans les lettres de Direction ;
- Proposer la nomination des Commissaires aux Comptes ;
- Examiner les notes sur la stratégie de développement de la Société et les  
projections financières ;
- Examiner tout placement ou opérations susceptibles d'affecter la situation financière  
de la société.

## VI. Le titre en bourse

Le titre UADH a démarré sa première cotation le 05 Juin 2015 au prix de 6,5 DT.

Le prix de l'action a connu, en 2015, une tendance haussière atteignant son plus haut niveau de 7,7 DT en septembre 2015 à l'occasion de la publication des états financiers semestriels.

En 2015, l'action UADH a affiché un rendement (*par rapport au cours moyen*) d'environ 12% depuis son introduction.

Il est à noter aussi que le titre UADH a intégré l'indice TUNINDEX dès le premier mois de cotation et le TUNINDEX 20 (indice des 20 titres les plus liquides) après 3 mois de cotation.

En 2016, le titre UADH a enregistré une tendance baissière jusqu'au mois de septembre 2016 et où à partir du quelle une tendance haussière a été constatée comme le montre le graphique ci-après.

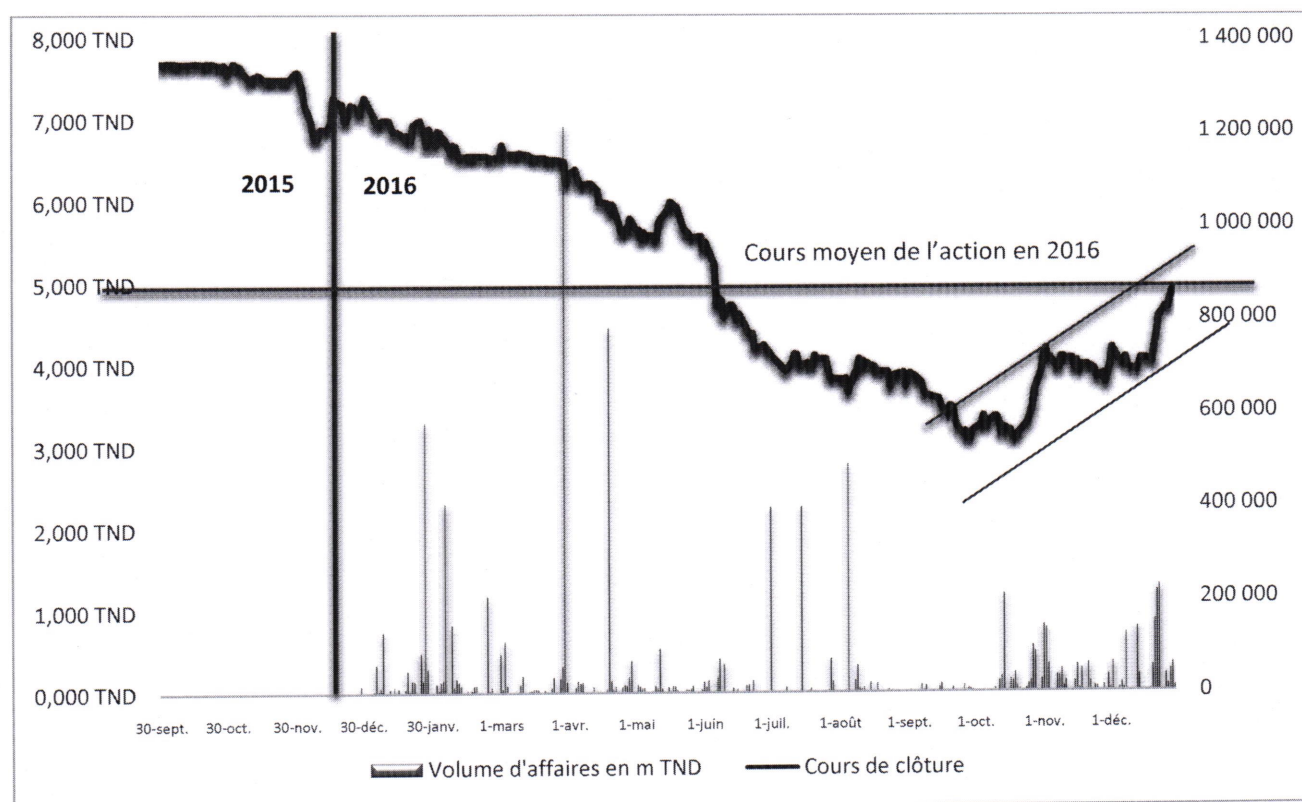
Le cours moyen enregistré en 2016 est de l'ordre de 5 dinars.

Le tableau suivant illustre la position de quelques importants indicateurs boursiers :

Indicateurs boursiers	2016	2015
Cours plus haut (DT)	7,090	7,700
Cours plus bas (DT)	3,010	6,500
Cours moyen (DT)	4,959	7,107
Cours de clôture (DT)	4,930	7,280
Quantité échangée	1 962 119	6 475 610
Nombre de transactions d'échange	4 037	21 128
Volume d'affaires (KDT)	9 730	45 905

Le comportement boursier du titre UADH sur l'année 2016 et depuis le mois de septembre 2015 s'illustre par le graphique suivant :





## VII. Affectation des résultats

### 1. Dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats

L'article 42 des statuts de la société UADH stipule que :

« Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour un quelconque, la réserve légale descend au-dessous de ce dixième.

Toutes sommes portées en réserves, en application de la loi et des présents statuts, ou dont la décision de prélèvement a été prise dans une Assemblée Générale Ordinaire.

Sur ce bénéfice distribuable, l'Assemblée Générale Ordinaire peut effectuer le prélèvement de toutes sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves facultatives, généraux ou spéciaux, ordinaires ou extraordinaires dont elle détermine l'affectation ou l'emploi.

S'il en existe, le solde est réparti entre tous actionnaires. La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire peut en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

La perte, s'il en existe, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, est reportée à nouveau pour être imputée sur les bénéfices ultérieurs jusqu'à extinction. ».

## 2. Le tableau d'évolution des capitaux propres au 31.12.16

Le tableau d'évolution des capitaux propres au titre des 4 derniers exercices se présente ainsi :

Libellés	Capital Social	Capital Social appelé et versé	Capital Social appelé et non versé	Réserves Légales	Prime d'émission	Dividendes	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Soldes au 31/12/2013 Avant affectation</b>	0	100 000	300 000	0	0	0	0	(76 579)	323 421
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 04/07/2014							(76 579)	76 579	0
<b>Soldes au 31/12/2013 Après affectation</b>	0	100 000	300 000	0	0	0	(76 579)	0	323 421
Libération des 3/4 du capital social (CA du 03/09/2013)	400 000	(100 000)	(300 000)						0
Augmentation du capital par incorporation des comptes courants actionnaires (AGE du 15/12/2014)	22 400 000								22 400 000
Résultats de l'exercice 2014								(683 771)	(683 771)
<b>Soldes au 31/12/2014 Avant affectation</b>	22 800 000	0	0	0	0	0	- 76 579	(683 771)	22 039 651
Affectation des résultats suivant décisions de l'AGO du 29/06/2015							(683 771)	683 771	0
<b>Soldes au 31/12/2014 Après affectation</b>	22 800 000	0	0	0	0	0	(760 349)	0	22 039 651
Augmentation du capital par incorporation des comptes courants actionnaires (AGE du 02/02/2015)	8 000 000								8 000 000
Augmentation du capital en numéraire (AGE du 01/04/2015)	6 153 847				33 846 159				40 000 006
Résultats de l'exercice 2015								3 441 887	3 441 887
<b>Soldes au 31/12/2015 Avant affectation</b>	36 953 847	0	0	0	33 846 159	0	(760 349)	3 441 886	73 481 543
Affectation des résultats suivant décisions de l'AGO du 29/05/2016				134 077		2 402 000	905 810	(3 441 886)	0
Distribution des dividendes						-2 402 000			-2 402 000
<b>Soldes au 31/12/2015 Après affectation</b>	36 953 847	0	0	134 077	33 846 159	0	145 460	0	71 079 543
Résultats de l'exercice 2016								11 990 182	11 990 182
<b>Soldes au 31/12/2016 Avant affectation</b>	36 953 847	0	0	134 077	33 846 159	0	145 460	11 990 182	83 069 725

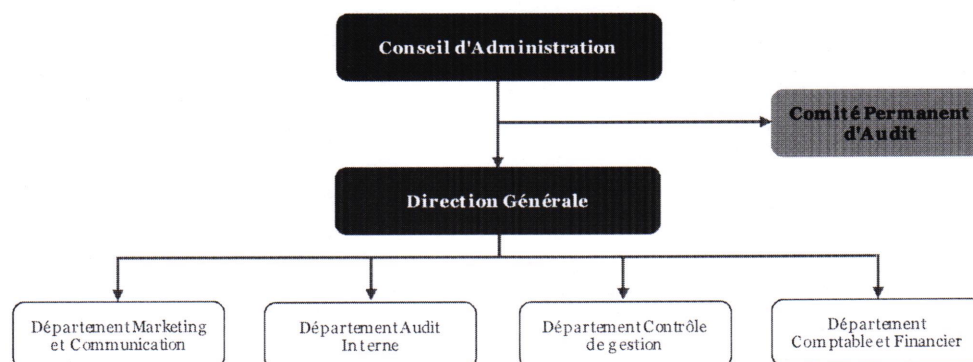
### Proposition d'affectation de résultat de l'exercice

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2017, les actionnaires de la société UADH décideront, suite à la proposition faite par le Conseil d'administration, de l'affectation du résultat bénéficiaire au titre de l'année 2016 comme suit :

Désignation	Montant
Résultat net au 31/12/2016	11 990 181,635
Résultats Reportés	145 460,472
Résultat à affecter	12 135 642,107
Réserve Légale 5%	606 782,105
Bénéfice distribuable	11 528 860,002
<b>Dividendes (0,150 DT/Action)</b>	<b>5 543 077,050</b>
<b>Résultats Reportés 2016</b>	<b>5 985 782,952</b>

### VIII. Organisation et Ressources humaines

L'organisation fonctionnelle à mettre en place pour la société UADH est la suivante :



Les tâches assignées au **département comptable et financier** seront :

- L'établissement des états financiers individuels et consolidés (annuels et intermédiaires) de la société UADH ;
- La validation des Business Plan et des budgets des sociétés du Groupe UADH ;
- La gestion des relations avec les banques, le commissaire aux comptes, l'administration fiscale, les organismes sociaux, et toute autre tierce partie ;
- La supervision de la gestion des situations financières des sociétés du Groupe ;
- La préparation des rapports de gestion pour le Conseil d'Administration.

Le **département contrôle de gestion** en constitution sera directement rattaché à la Direction Générale et aura pour rôle :

- L'analyse des budgets des filiales ;
- Le suivi permanent des réalisations des filiales ;
- La mise en évidence des écarts significatifs entre les prévisions et les réalisations ainsi que l'analyse des causes de ces écarts avec les responsables opérationnels ;
- La supervision du travail des contrôleurs de gestion des filiales du groupe UADH ;
- L'élaboration d'un reporting.

Le **département Audit Interne** en constitution sera directement rattaché à la Direction Générale et aura pour missions :

- Le contrôle du respect des systèmes et procédures en vigueur ;
- L'évaluation de ces systèmes et procédures pour s'assurer de leur caractère satisfaisant eu égard aux spécificités et aux évolutions de l'environnement propre de l'entreprise ;
- La vérification de la conduite des opérations en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et en accord avec la politique générale du Groupe ;
- L'élaboration des rapports de synthèses concernant toutes les missions effectuées ;
- La proposition des plans d'actions pour l'amélioration des procédures et la maîtrise des divers risques ;
- Le suivi de la mise en œuvre des recommandations, après leur approbation par la Direction Générale, auprès des services concernés.

Ces missions confèrent à l'entité d'Audit Interne un droit de contrôle de l'application stricte des procédures générales assignées dans le manuel des procédures.

Au début de chaque exercice, le responsable d'Audit Interne est tenu de présenter un programme d'audit contenant un inventaire des missions à effectuer couvrant généralement l'exercice en cours.

Le programme d'audit doit être approuvé par la direction générale ainsi que par le Comité Permanent d'Audit.

Par ailleurs, les missions d'audit effectuées par l'entité d'Audit sont assorties de notes de procédures et/ou de services organisant l'activité quotidienne de la société UADH et des filiales, en fonction des besoins et des événements qui pourraient survenir.

En outre, le Directeur d'Audit Interne est également chargé d'établir des rapports sur son activité destinés au Comité Permanent d'Audit lors de ses réunions périodiques.

Le **département Marketing et Communication** en cours de constitution sera délégué à faire les tâches suivantes :

- Proposer le plan de communication et de diffusion des opérations stratégiques du Groupe UADH ;
- Préparer la stratégie de marketing pour les sociétés du Groupe UADH ;
- Mettre en valeur l'image et la réputation du Groupe.

A fin 2015, la société n'employait aucune personne. Toutefois, des recrutements seront faits courant l'année 2016 dans le cadre de la mise en place de l'organisation fonctionnelle ci-dessus citée.

#### **IX. Eléments sur le contrôle interne**

Partant d'un objectif d'amélioration de l'efficacité de son système de contrôle interne, la société UADH a élaboré son manuel d'organisation et des procédures administratives et financières à travers le cabinet d'expertise comptable « Auditing, Advisory, Accounting & Assistance » et qui porte sur les axes suivants :

- La description de l'organisation générale et de la structure de la société ;
- L'élaboration des fiches de fonction des principaux postes clés ; et
- La description des procédures des principales activités et services.